

LA LUTTE A MENER EN PERIODE ELECTORALE

EN FAVEUR DES 25 ENFANTS PAR CLASSE

On sait que, dès le Congrès d'Aix en Provence où nous avons déterminé les modalités de l'action à mener en faveur des 25 ENFANTS PAR CLASSE, nous avons préconisé l'intervention directe, par les Groupes, les Délégués Départementaux et les camarades auprès des Parlementaires .

A la veille des vacances, alors que la discussion de la Réforme de l'Enseignement semblait imminente, nous avons invité tous nos Délégués Départementaux à adresser aux Parlementaires une lettre circonstanciée par laquelle nous leur demandions de faire précéder la future réforme de l'Enseignement de la Déclaration préalable suivante :

" Les Ecoles, à tous degrés, ne sauraient fonctionner normalement si l'effectif dépasse 25 ENFANTS PAR CLASSE. Le Gouvernement devra prendre toutes mesures d'urgence pour que soient construits et aménagés les locaux scolaires, pour que soient recrutés, payés et formés les éducateurs indispensables pour que les conditions normales de fonctionnement avec 25 ENFANTS PAR CLASSE soient réalisées par paliers obligatoires dans le délai de 5 ans . "

Nous avons eu un certain nombre de réponses favorables. Mais les vacances sont arrivées; des questions plus urgentes se sont posées à l'attention des Chambres et la discussion de la Réforme a été ajournée . Nous avons nous aussi, de ce fait, provisoirement abandonné notre action auprès des Parlementaires .

Le Bureau de l'Association 25 ENFANTS PAR CLASSE nous informe qu'il préconise l'intervention active de tous pour que la question de la surcharge des classes soit nettement posée au cours de la campagne électorale. Les militants de l'Ecole Moderne seront les meilleurs ouvriers de cette action .

Inutile de redire, pour nos camarades, les raisons majeures qui militent pour une revendication que nous estimons essentielle . Nous avons longuement présenté la question dans les deux bulletins de l'Association qui ont été insérés dans l'Educateur et diffusés auprès des associations et personnalités .

Il s'agit aujourd'hui d'étudier pratiquement ce que nous devons faire, pendant la campagne électorale . Nous ne sommes pas naïfs au point de penser que, quel que soit le résultat des élections, nous n'aurons plus rien à faire ensuite . Les prises de position que nous allons solliciter ne deviendront effectives que si nous parvenons à mobiliser les parents d'élèves et les amis de l'Ecole autour d'un mot d'ordre simple et décisif .

La surcharge des classes, nous ne le répéterons jamais assez, est une forme insidieuse mais grave de la lutte contre la laïcité. Elle est la forme actuelle de la réaction scolaire .

Il est inutile de parler de réforme de l'enseignement, d'aménagement des programmes, d'amélioration des méthodes techniques, de santé et d'éducation si le nombre d'élèves est tellement excessif dans les classes que l'instituteur soit pratiquement obligé d'abandonner tout travail pédagogique et culturel pour assurer un minimum de

discipline et de travail .

Il faut que nous appuyions sans cesse sur ce slogan : SI LES PARENTS COMPRENAIENT QUE LA SANTE PHYSIQUE ET MORALE, L'INSTRUCTION ET L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS NE SONT PAS POSSIBLES SI CERTAINES CONDITIONS MINIMA D'EFFECTIFS, D'INSTALLATION ET DE LOCAUX NE SONT PAS REMPLIES; S'ILS SE RENDAIENT COMPTE, QUE MALGRE LE DEVOUEMENT DES INSTITUTEURS, CETTE SITUATION QUI VA EN EMPIRANT RISQUE DE COMPROMETTRE IRREMIEDIABLEMENT L'AVENIR DE LEURS ENFANTS, ILS NE TOLERERAIENT PAS UN JOUR DE PLUS LA SITUATION CATASTROPHIQUE QUE NOUS DENONCONC.

C'est à faire prendre conscience de ces réalités que nous devons nous employer.

Cette REVENDICATION DES 25 ENFANTS porte en elle-même les revendications

- pour de meilleurs locaux
- pour les constructions nouvelles indispensables;
- pour l'aménagement et l'équipement nécessaires au travail,
- pour l'augmentation du nombre et l'amélioration de la préparation des éducateurs
- pour de meilleurs traitements de ces éducateurs .

Autrement dit, si nous pouvons parvenir à ce que la Chambre vote la loi et les crédits nécessaires pour que, dans un nombre d'années réduit à prévoir, aucune classe n'ait plus de 25 élèves, les conditions mêmes de l'Ecole seraient heureusement transformées .

Et nul ne peut, raisonnablement et humainement ne pas approuver cette revendication .

-:-

On a, dans certains milieux, critiqué notre mot d'ordre comme utopique.

Nous n'avons jamais pensé que, du jour au lendemain, par suite d'un coup de baguette magique, pouvaient être réalisées les améliorations dont nous tenons à affirmer la nécessité . Est-ce une raison pour ne pas en faire admettre unanimement le principe et à le faire inscrire dans la loi comme but officiel de la bonne volonté de tous les laïques. N'existe-t-il pas de même une DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, à laquelle nous tenons beaucoup, qui a été proclamée solennellement il y a plus de cent cinquante ans et qui est loin encore d'être devenue une réalité politique, économique et sociale .

Ce que nous ne voulons pas, c'est que les pouvoirs publics et l'administration - et les parents aussi - s'installent dans cette conception que les classes peuvent fonctionner avec 35, 40, 50 ou 60 élèves. Comme si, après la libération, quand les trains circulaient bondés et qu'on était parfois heureux de rester 20 heures dans un couloir, on avait reconnu légale et normale cette façon inhumaine de se déplacer . Nous pouvions certes alors sourire en lisant dans les couloirs les prescriptions légales prévues pour la sécurité et le confort dans les trains . Ces prescriptions n'en restaient pas moins là pour soutenir nos protestations et nos réclamations sans lesquelles, n'aurait changé d'une situation qui serait devenue normale .
rien/

A vrai dire, nous nous attendions à un accueil plus compréhensif de la

part des Syndicats d'Instituteurs . Nous avons espéré un moment bloquer notre action avec celle du Mouvement National pour la Défense de l'Enfance auquel nous participons. Nous avons publié dans nos précédents numéros les comptes rendus des récentes discussions concernant la surcharge des classes et les positions qui en étaient résultées.

LE MOUVEMENT DE DEFENSE DE L'ENFANCE a lancé son mot d'ordre MOINS DE 35 ENFANTS, qui est peut être juste pour la revendication dans les écoles de villes qu'il serait dangereux de faire inscrire comme principe dans l'esprit des Parlementaires, et plus tard dans la loi . Si, en effet, le travail pédagogique peut encore se concevoir dans une classe homogène d'une grande école de ville, là où les enfants sont tous à peu près de la même force, et à condition encore que les locaux, l'aménagement et l'outillage correspondent aux nécessités de travail avec ces 35 élèves, tous les éducateurs reconnaîtront dans les nombreuses classes françaises non homogènes quand le nombre des élèves y dépasse 25 élèves .

Nous avons alors demandé au Mouvement National de l'Enfance de reconsidérer ses positions en conséquence, la motion, à notre avis beaucoup trop longue et trop chargée pour trouver audience et période électorale, telle qu'elle vient d'être rédigée par le Mouvement comporte seulement ce paragraphe : "SANS REDUCTION DU TEMPS DE PRESENCE à l'ECOLE, ET COMME PREMIERE ETAPE, LE NOMBRE DE 35 ELEVES PAR CLASSE NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE DEPASSE, TANT POUR LES ECOLES MATERNELLES QUE POUR LES ENSEIGNEMENTS DU 1^{er} et du 2^{er} DEGRE ET DU TECHNIQUE ."

Nous avons proposé la rédaction suivante qui répondait beaucoup mieux à nos revendications urgentes et que le Bureau de l'Association 25 Enfants par classe fait sienne :

" LE NOMBRE DES ELEVES PAR CLASSE NE DOIT EN AUCUN CAS DEPASSER LE CHIFFRE DE :

35 ENFANTS POUR LES CLASSES MATERNELLES ET LES CLASSES à UNE SEULE DIVISION DU DEGRE PRIMAIRE .

25 ENFANTS POUR TOUTES LES AUTRES CLASSES DU 1^{er} DEGRE, DU DEUXIEME DEGRE ET DU TECHNIQUE .

DES DISPOSITIONS FINANCIERES DOIVENT ETRE PRISES DANS LES PLUS BREFS DELAIS POUR QUE DES CLASSES NOUVELLES SOIENT OUVERTES, TENUES PAR DES EDUCATEURS COMPETENTS, DES QUE LE NOMBRE DES ELEVES DEPASSERA LES NORMES PREVUES PAR LA LOI."

Nous ne pensons pas qu'il soit tellement utile de prévoir légalement les échelons nécessaires. Les besoins ne sont pas les mêmes à travers toute la France. Des créations sont parfois possibles, départementalement ou localement (par exemple en raison des locaux) alors que les conditions matérielles retarderont inévitablement ailleurs la réalisation des conditions prévues par la loi. Il appartiendra aux laïques et aux parents d'élèves d'exiger en temps voulu le respect des conditions légales qui auraient été définies .

Ne nous illusionnons d'ailleurs pas ce n'est pas parce que nous aurons prévu des paliers que ces paliers seront respectés. Nous avons maints exemples de la facilité avec laquelle un Parlement peut tourner certaines difficultés. En fin de compte, c'est toujours l'action compréhensive et unie des parents et des éducateurs qui enlèvera les décisions .

Ce que nous demandons c'est bien un TEXTE DE LOI qui précise quel doit et peut être le fonctionnement normal de nos écoles . Nous nous référons ensuite utilement à ce texte de loi pour mener l'action QUI CONTINUERA pour que s'améliorent

sans cesse nos communes conditions de travail.

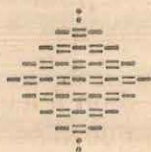
C'est dans ce sens de l'amélioration de nos conditions de travail que nous demandons à nos adhérents d'intervenir auprès des candidats afin de leur faire prendre des engagements formels que nous tâcherons ensuite de faire respecter.

Vous trouverez ci-joint l'engagement à faire signer par les candidats et à nous renvoyer. Vous pouvez en prendre copie sur feuilles séparées pour les divers candidats. Nous pouvons en envoyer sur simple demande autant d'exemplaires que vous pouvez en désirer.

Nous demanderons aux Délégués Départementaux de grouper les engagements et de nous les faire parvenir.

Nous les remettrons à l'Association.

C. FREINET .-



Pour les Etrennes!

Pensez aux cadeaux que la C. E. L. vous propose :

DES REVUES PASSIONNANTES

- pour 500 francs : un abonnement aux *Albums d'Enfants*.
- pour 600 francs : un abonnement à *La Gerbe*.
- pour 1500 francs : un abonnement à la *Bibliothèque de Travail*.

DES JOUETS SCIENTIFIQUES

- pour 1800 francs : *Boîte Linogravure*.
- pour 2000 francs : *Boîte Aviation N° 5*.
- pour 7000 francs : *Boîte Electrique N° 1*.
- pour 8000 francs : *Matériel d'Imprimerie (Devis B)*.

sans oublier, bien entendu

Les Couleurs en Poudre C. E. L.

COOPÉRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT LAÏC - CANNES

25 ENFANTS PAR CLASSE

La vie et la richesse de la Nation dépendent, évidemment, du soin et de la maîtrise avec lesquels on aura, à l'école, préparé nos enfants à leur rôle prochain d'hommes, de travailleurs et de citoyens.

Or, tout le monde comprend fort bien, aujourd'hui, que cette préparation ne peut être effective et efficiente que si sont réalisées les conditions normales de travail pour les enfants et pour les maîtres.

Les éducateurs conscients de leurs responsabilités ont le devoir d'informer les parents d'élèves et les pouvoirs publics de l'impossibilité où ils sont de travailler normalement dès que l'effectif des classes dépasse les chiffres compatibles avec les exigences des locaux et de l'activité pédagogique. C'est voler l'enfant de l'éducation à laquelle il a droit, c'est condamner les maîtres à une tâche inhumaine que d'accepter des classes de 35, 40, 50, 70 ou même 80 élèves.

Nous demandons aux candidats de s'engager, s'ils sont élus, à faire voter, en préambule à toute réforme scolaire, la position de principe suivante qui doit être celle d'un Etat laïque et républicain, soucieux de l'avenir de ses enfants.

" Le nombre des élèves par classe ne doit, en aucun cas, dépasser le chiffre de :

35 enfants pour les classes maternelles et les classes à une seule division du degré primaire ;

25 enfants pour toutes les autres classes du premier et du deuxième degrés, et du technique.

Des dispositions financières seront prises, dans les plus brefs délais, pour que les classes nouvelles soient ouvertes, tenues par des éducateurs compétents, dès que le nombre des élèves dépassera les normes prévues par la loi. "

Vu, le candidat :